

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2017-12-16 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DL N°54  
APPARTENANT À L'INDIVISION CHAUVET/LAPIERRE/POUTOU**

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

**Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance**

Dans le cadre de la réalisation d'infrastructures sportives municipales complémentaires dans la zone du complexe sportif " Chante Cigale" destinées à accueillir principalement des équipements sportifs, la Ville de Gujan-Mestras envisage d'acquérir la parcelle cadastrée section DL n° 54 appartenant à l'indivision CHAUVET/LAPIERRE/POUTOU.

Dans son avis n°2017-199V0744 du 6 avril 2017, la Brigade d'évaluations Domaniales a estimé la valeur du terrain à 15 €/m<sup>2</sup> soit :

- pour la parcelle DL n° 54 de 5459 m<sup>2</sup> : 82 000 € (valeur arrondie)

Après divers échanges avec la Ville, l'accord de l'indivision a été donné quant à la cession de la parcelle à la Ville au prix de 92 800 euros soit 17€/m<sup>2</sup>.

Eu égard à l'intérêt supérieur portant sur le transfert des équipements sportifs communaux sur ce site facilitant ainsi la reconstruction du groupe scolaire Pasteur, cette acquisition à un prix légèrement supérieur que celui fixé par les services fiscaux s'avère pleinement justifiée.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe d'acquisition par la Ville de cette parcelle pour un montant de 92 800 €,
- A autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir,
- A confier à Maître LORIOD, Notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous les frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ – Jacques CHAUVET ne participe pas au vote**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras